

Edito

Sommaire:

Edito	P1
Syndicalisation	P2
Vote sur les modifications statutaires	P2
Système éducatif	P3
Résultats du vote orientation	P3
Appels à candidature	P4-5
Règlement électoral	P6
Texte action	P7-8

Congrès Académique 2021 du SNES-FSU Réunion

Le Congrès Académique du SNES-FSU Réunion s'est déroulé les 22 et 23 février derniers au Villa Delisle (Saint Pierre). Il s'est tenu dans des conditions particulières dues à la crise sanitaire que nous vivons. Nous n'avons pas d'invité du SNES-FSU national physiquement présent... mais trois invités en visioconférence : **Benoît Teste**, Secrétaire National de la FSU, **Claire Guéville**, Secrétaire Nationale et responsable du secteur Lycées et **Sophie Vénéitay**, Secrétaire Générale adjointe du SNES-FSU.

Après l'accueil de l'ensemble des délégués, communication a été faite des résultats des votes sur les rapports d'activité et financiers nationaux et académiques. Ensuite, ont été examinées et soumises au vote les modifications statutaires sur lesquelles devait se prononcer le congrès.

Les deux demi-journées suivantes furent consacrées à l'examen et au débat sur les deux thèmes à l'ordre du jour : lutte contre les inégalités et syndicalisation. Vous retrouverez en pages intérieures les résultats de l'ensemble des votes sur les rapports d'activité et financiers, les modifications statutaires et les thèmes.

Les débats ont été nombreux et constructifs sur l'ensemble des textes préparatoires au Congrès National qui se tiendra d'abord en visioconférence les 10, 11 et 12 mai prochains et pour lequel le SNES-FSU Réunion sera porteur des mandats qu'il s'est donné en congrès.

La prochaine étape de cette année de congrès pour le SNES-FSU sera le vote d'orientation pour le **renouvellement des directions** (Commissions Administratives) **nationale et académique** qui se déroulera du **17 mai au 8 juin** prochains. Dans cette perspective vous trouverez dans cette revue les appels à candidatures pour ces élections.

Nous ne saurions conclure cet éditorial sans remercier l'ensemble des (nombreux) participants pour leur présence et leurs interventions lors de ce congrès académique.

Le Secrétariat Académique du SNES-FSU Réunion



N° 212



SYNDICALISATION

Depuis le dernier congrès, le nombre de syndiqués continue de diminuer. Ce phénomène s'est amplifié depuis le début de la pandémie en 2020. Plusieurs explications à cela : la difficulté de réunir les collègues dans les établissements, un réseau de S1 moins dense, une charge de travail accrue qui pousse les collègues à se détourner des pratiques syndicales, l'imposition de réformes contestées dont celle de la loi de transformation de la Fonction publique (TFP) (fin du paritarisme, disparition des CAPA). Le SNES-FSU doit absolument trouver les moyens de renforcer son image, d'explicitier sa vision, sa mission, et ses buts pour augmenter son audience et le nombre de ses syndiqués.

La loi de transformation de la Fonction publique affecte une partie de notre activité syndicale et, de fait, notre syndicalisation. En minorant le rôle des CAP et en réduisant leur nombre, en diminuant le nombre d'élus, la loi TFP a des conséquences négatives sur le travail au plus près des personnels.

Dans ce contexte nouveau, le SNES-FSU se doit de s'interroger également sur sa responsabilité dans cette baisse de syndicalisation. Quel rôle peut jouer le SNES-FSU pour les collègues sur les questions de carrière et de mouvement ? Sous quelles formes poursuivre et renouveler le conseil et l'accompagnement des collègues dans les opérations de gestion des personnels ?

Les S1 jouent un rôle clé dans la syndicalisation mais leurs difficultés sont bien réelles (isolement, etc.). Comment rompre cet isolement et les difficultés locales ? Nous pouvons relancer et améliorer les réseaux de S1, en les resserrant à un niveau plus local. Comment conserver ce lien de proximité avec les collègues ? Il est difficile de répondre collectivement à une politique de casse généralisée du service public d'éducation et du rôle des syndicats de transformation sociale, casse qui est relayée par un management agressif au niveau de la gestion des EPLE.

Paradoxalement, ce sont les catégories qui ont le plus besoin du soutien du syndicat qui s'en détournent le plus. Il faut d'abord faire mieux connaître le SNES-FSU auprès des jeunes et des entrants dans le métier. Quels outils peuvent être développés à destination des stagiaires et des étudiants ? Comment renforcer la syndicalisation des AESH et des AED, contractuels, étudiants en INSPE ?

En articulation avec nos analyses sur les réformes, la défense des droits collectifs, comment renforcer l'aide que les collègues attendent du syndicat, notamment les plus précaires

Chaque secteur (non-titulaires, AED-AESH, FIC-EDM, Métier-Catégories, retraités) pourrait produire une trame de « livret pratique » à compléter par les S3 avec tous les droits et aides disponibles (coordonnées des services so-

ciaux des rectorats, MGEN, CAF, habitat social, etc.), livret réservé aux adhérents. Quels autres dispositifs proposer ?

Dans une profession en perpétuel renouvellement, dans un contexte où la culture de l'engagement syndical est considérée avec plus de distance, il est indispensable de valoriser l'acte de se syndiquer au SNES-FSU, en amont mais aussi lors de l'adhésion. Avant l'adhésion, dans les campagnes, l'accent sera mis la conception du syndicalisme porté par le SNES-FSU, son projet pour l'École mais aussi ce qu'il apporte concrètement à ses adhérents (réseau de proximité, stages, mobilisations et actions collectives, conseils individuels, outils pour la réflexion pédagogique et les pratiques professionnelles...). Il convient de marquer le temps fort de la première adhésion au SNES-FSU : aujourd'hui, parmi d'autres, elle n'est pas suffisamment valorisée. Un kit d'accueil donnant les clés pour comprendre le SNES-FSU : structure, contacts nationaux et locaux, outils syndicaux, ressources disciplinaires seront particulièrement mises en avant.

Le SNES-FSU mettra en pratique ses mandats de Rennes portant sur le métier et les pratiques professionnelles.

Des thématiques seront identifiées à échéances régulières et feront l'objet d'un travail approfondi qui irriguera ensuite l'appareil militant pour mieux être proposé à la profession. Des focus disciplinaires réguliers seront proposés pour faire le point sur l'actualité et les débats de fond d'une discipline, relayé ensuite à travers les différents outils de communication du SNES-FSU.

Pour la syndicalisation des retraités, le départ à la retraite est un enjeu crucial pour assurer la continuité syndicale. Nous devons les encourager dans le cadre du S1, à continuer à participer à la vie syndicale, et à transmettre leur expérience.

Augmenter le nombre de syndiqués passe aussi par une meilleure diffusion de notre message. Les remises en cause sont multiples : collectifs se présentant comme plus efficaces que des syndicats soi-disant dépassés, érosion du nombre de syndiqués, discours caricaturaux sur une position syndicale conservatrice et réfractaire au changement... Les formes d'engagement sont aujourd'hui de plus en plus diverses, à côté de l'engagement syndical. Les mobilisations de ces trois dernières années (retraites, bac) ont montré que notre structure syndicale restait la plus à même d'organiser, relayer, amplifier la mobilisation. Et pour cela il nous faudrait donc articuler nos luttes avec ces autres formes d'engagement. Quels outils de communication développer à destination de la profession, en particulier des non-syndiqués, pour mettre en avant, au quotidien, les multiples raisons de se syndiquer au SNES-FSU (activités militantes, médiatiques, etc.), mieux faire connaître nos interventions en faveur des personnels et nos propositions ?

46 POUR 3 CONTRE 1 ABSTENTION 0 REFUS DE VOTE

Résultats des votes de modifications statutaires :

Trois modifications ont été soumises au vote:

I. Pour : 13 Contre : 24 Abs : 8 RV : 0

II. Pour : 6 Contre : 37 Abs : 3 RV : 0

III. Pour : 5 Contre : 32 Abs : 9 RV : 0

(RV: Refus de voter)





UN SYSTÈME ÉDUCATIF POUR CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ ÉGALITAIRE ET DÉMOCRATIQUE

La crise sanitaire a jeté une lumière crue sur les inégalités qu'affronte le système éducatif : inégalités sociales de réussite scolaire renforcées par les périodes de confinement, inégalités d'apprentissage générées par les choix sanitaires effectués par les établissements, inégalités territoriales aggravées par l'affaiblissement des cadres nationaux et la promotion du couple autonomie/contractualisation. Cette situation a amplifié des difficultés plus anciennes liées :

- ▶ à la disparité et au manque de moyens tant humains que financiers et fonciers subis par les établissements et à tous les niveaux (enseignement, vie scolaire, orientation, santé),
- ▶ à l'absence de politique volontariste pour améliorer la mixité sociale et scolaire,
- ▶ au refus d'un pilotage national de la carte des formations,
- ▶ aux réformes pédagogiques néolibérales mises en œuvre par les gouvernements successifs et ce depuis de trop nombreuses années sous l'égide de l'Union Européenne et l'OCDE.

La revendication du SNES et de la FSU d'égalité d'accès pour l'ensemble d'une génération à une culture commune ambitieuse et aux qualifications peut se traduire dans les faits par une inégalité dans les moyens nécessaires pour y parvenir. Comment tenir compte de la disparité des situations dans les établissements ?

Comment construire une école inclusive ? Comment conforter l'éducation prioritaire ? Dans un cadre de relance budgétaire de l'Éducation nationale, une fois les établissements dotés pour fonctionner selon des grilles horaires nationales hebdomadaires par discipline incluant les dédoublements, des seuils d'élèves par classe et prévoyant l'inclusion. Une dotation complémentaire suffisante et progressive doit leur être allouée, graduée selon le niveau de difficulté sociale et scolaire des élèves, et non selon des projets ou contrats. Cela inclut le rejet de la réforme de l'Éducation Prioritaire.

Cette égalité d'ambition pour l'ensemble d'une génération suppose aussi de donner un cadre pédagogique national fort à des personnels concepteurs de leur activité, en mesure de le mettre en œuvre au plus près des besoins de leurs élèves. Ce cadre doit comprendre :

- ▶ des grilles horaires en classe entière et en effectifs allégés ;
- ▶ les programmes des différentes disciplines qui favorisent mé-

thodes et raisonnement et non un savoir encyclopédique

- ▶ les moyens de fonctionnement ;
- ▶ une carte des enseignements et des options, au financement garanti ;
- ▶ des évaluations nationales, en particulier le DNB et le baccalauréat ;
- ▶ des dotations en personnels ;
- ▶ une formation initiale et continue de qualité.

Donner les moyens d'une vraie richesse de la carte des enseignements et des options est nécessaire, sous le contrôle d'autorités paritaires nationale et académique, et surtout abroger la réforme Blanquer du lycée. L'enseignement obligatoire commun des mathématiques jusqu'en terminale est indispensable

Les inégalités territoriales sont nombreuses et ont des implications concrètes sur la vie des établissements et les conditions d'apprentissage : inégalités de budgets entre les Régions, les départements par exemple.

Mettre l'Etat face à sa responsabilité dans la réduction des inégalités. Organiser une vraie politique de lutte contre celles-ci.

Les professionnels définissent et adaptent leurs objectifs, méthodes, pratiques, modalités d'évaluation et ont la liberté de s'exprimer sur tous les sujets de l'éducation .

Pour cela, il leur faut disposer :

- ▶ de connaissances, pratiques, savoir-faire adossés à la recherche, ouverts et diversifiés, dès la formation initiale puis prolongés et actualisés par la formation continue pour leur permettre de faire des choix éclairés ;
- ▶ de l'accès aux résultats de la recherche et aux débats qui peuvent exister en son sein ;
- ▶ de la possibilité de partager les pratiques professionnelles, sur le temps de service et dans le cadre de la formation continue, afin de constituer une expérience professionnelle collective dans laquelle chacun est libre de puiser
- ▶ de la mise en place d'un accompagnement des stagiaires inclus dans le temps de service et rémunéré
- ▶ d'une fin de carrière progressive ouvrant plein droit, avec notamment la remise en place de la CPA telle qu'elle était à sa création

Le travail en équipe est important particulièrement pour la prise en charge des élèves à la scolarité fragile, pour cela il faut du temps, inclus dans les maxima des services hebdomadaires actuels de chaque enseignant. Un fonctionnement plus démocratique des établissements et le respect de la liberté pédagogique sont indispensables !

Pour : 44 Contre : 0 Abs : 0 Refus de Vote : 1



Scrutin du

25 janvier - 10 février 2021

Section académique de La Réunion

Commission électorale du 17 février 2021

Inscrits : **623**

Votants : 193 31,0%

Nuls & blancs : 2 0,5%

➤ Rapport d'activité nationale

Exprimés :	191	30,7%	
POUR	177	92,7%	99,4%
CONTRE	1	0,5%	0,6%
ABS.	13	6,8%	

➤ Rapport d'activité académique

Exprimés :	191		
POUR	172	90,1%	98,9%
CONTRE	2	1,0%	1,1%
ABS.	17	8,9%	

➤ Rapport financier national

Exprimés :	191		
POUR	175	91,6%	99,4%
CONTRE	1	0,5%	0,6%
ABS.	15	7,9%	

➤ Rapport financier académique

Exprimés :	191		
POUR	176	92,1%	99,4%
CONTRE	1	0,5%	0,6%
ABS.	14	7,3%	

En finir avec Blanquer et imposer un autre projet éducatif !



Pou ashév sanm Blanquer é inpoz in ot prozédikasyon !

Retraites, assurance chômage, services publics... Macron et son monde poursuivent l'œuvre ultra-libérale de destruction des acquis sociaux. L'École en fait partie.

L'objectif est de réduire l'investissement de l'État pour privatiser les missions, mettre les établissements en concurrence, précariser davantage encore les personnels et les soumettre toujours plus aux hiérarchies.

Les fondements de l'école publique sont durement attaqués : détricotage du lycée, fin d'un bac à caractère national, suppressions de postes qui se poursuivent malgré la pandémie, **le système éducatif est malmené à tous les niveaux**. Aucune pause n'est prévue et c'est maintenant au tour de l'Éducation Prioritaire d'être sur la sellette.

La gestion de la crise sanitaire est consternante : amateurisme, consignes contradictoires, opacité ponctuent depuis plus d'un an l'action du ministre.

Il ne tire aucune leçon de la pandémie, bien au contraire : pas de recrutements ni de moyens supplémentaires, pas de réquisition de locaux, pas d'allègement des effectifs dans les classes ; alors que tout cela est absolument nécessaire pour concilier sécurité sanitaire et bonnes conditions d'apprentissage. Et qu'on ne vienne pas nous dire qu'il n'y a pas d'argent : alors que les besoins sont immenses, le ministre va jusqu'à rendre 200 millions d'euros à Bercy !

Les personnels sont épuisés par des **conditions de travail** rendues de plus en plus difficiles par l'empilement des tâches, des réformes ineptes et des chefs d'établissement de plus en plus autoritaires. Une tendance amenée à s'amplifier depuis le choix d'élargir leur recrutement au-delà du vivier Éducation Nationale et même Fonction Publique.

Comment dans ces conditions faire face aux difficultés qui sont les nôtres au quotidien ?

Le SNES-FSU, syndicat majoritaire dans le second degré est aujourd'hui le mieux placé pour répondre à ces enjeux. Sa force c'est d'abord son réseau de militants et d'élus dans ses instances (Commission, Bureau, Secrétariat).

Ces dernières seront renouvelées par le vote d'orientation du 17 mai au 8 juin prochain.

C'est pourquoi la tendance **École Émancipée**, représentée à la FSU et au SNES et soutenue par la **tendance majoritaire de la FSU-Réunion (Alternative Fédérale)** vous propose de figurer sur sa liste.

Salarié, lasédik, sérvis piblik,...Macron sanm son monn i kontini zot travay ultralibéral pou détri bann zaki sosio. Lékol i tonm ansanm.

Zot lobzékatif sé fé bés bann zinvéstanman Léta pou privatiz bann mision, mét bann tabisman inn kont lot, lés bann travayér sanm ti kontra é fé kraz azot par zot sipérièr.

Lo bati Lékol piblik, zordi, lé ataké for for mém. Sa i war sanm détrésaz lo lisé, la fin lo bak paréy partou an Frans, la kas bann post i kontinyé kanmémsi lo pandémi lé la, **lo sistém lamontraz lé saviré par tout koté.**

La pa kalkil pou fé in laré aplikésa, astèr ala Lamontraz Prioritér i atann pou ginyé.

Manir fé dann lo kriz sanitér i sanz pa : lamatèr, konsine kontrér, fénwarsité, i ashév tonm sak lo minis i fé.

Li tir pa in léson dann pandémi la, o kontrèr : i anbosh pa, i mét pa sak i fo an plis, i rash pa bann batiman, i fé pa bés lo kantité marmay dann klas ; alors tousala i fo pou vréman si nou vé may sékirité la santé sanm bon kondision pou aprann.

Apré vyin pa di anou néna pwin la moné : alors tout sak i fo lé gran gran, lo minis i sava ziska rann 200 million léro Bercy !

Bann pésonél lé krazé par bann **kondision travay** lé plis an plis dir aköz bann klé inn andsi lot, bann réform inital sanm bann séf tabisman plis an plis komandèr. In manir fé nou sar artrouv plis mém dépi lo shoi pran bann séf an déor Lamontraz Nasional mém an déor bann fonksion piblik.

Koman dann kondision la i giny gard dann zié nout bann malizé touléjour ?

Lo SNES-FSU, promié sindika dann ségon degré lé zordi mém sak néna lo méyér plas pou réponn bann zanzé la. Son fors i tonm dabor dann son mayaz vanzér sanm zéli dann zinstans (Komision, Biro, Sokrétaria).

Bann dénié la i sar armét sanm lo vot kosanousarfé dépi 17 mé ziska 8 zuin i ariv.

Ala aköz lo manirpans **Ecole Emancipée**, aprézanté dann FSU sanm SNES ansanm lo soutyin lo **manirpans mazoritèr la FSU Rényon (Alternative Fédérale)** i propoz azot rant dési son list.

Kontak : Marie-Hélène DOR

0692 89 53 50

mh.dor@wanadoo.fr





APPEL A CANDIDATURE

AVEC LE COURANT DE PENSÉE **UNITÉ & ACTION** *et sans tendance*

UNIS POUR AGIR

Du 17 mai au 8 juin 2021, chaque adhérent du SNES-FSU Réunion sera appelé à voter pour le renouvellement de la Commission Administrative Académique (CAA), organe dont la fonction est de définir la ligne politique de la section académique du SNES-FSU Réunion pour les trois prochaines années.

L'existence des tendances et de leur expression est un des fondements de notre syndicat et de notre fédération. C'est elle qui assure historiquement le maintien de l'unité dans notre organisation. Ce sont les tendances qui permettent la pluralité des analyses et des propositions, source de richesses pour nos mandats.

C'est pourquoi il nous paraît essentiel et conforme à la défense de la démocratie syndicale de proposer une liste **Unité et Action et sans tendance** pour le prochain vote d'orientation.

Notre tendance porte les valeurs d'une École nationale et publique, défend la laïcité et prône l'égalité des chances effectives. Elle s'oppose et s'opposera à la destruction des services publics.

Nous souhaitons donc favoriser l'implication de tous les collègues désireux de participer à cet élan et à la vie syndicale du SNES-FSU Réunion et c'est à eux que s'adresse cet appel !

Lors du dernier vote d'orientation de 2018, les syndiqués ont confié aux camarades qui se reconnaissent dans le courant de pensée **Unité et Action et sans tendance**, ou qui en sont proches, la responsabilité de la direction de la section académique de notre syndicat. Durant les trois années de ce mandat nous avons assumé cette responsabilité avec détermi-

nation, tant sur le terrain de l'action que sur celui de la défense des intérêts individuels et collectifs des personnels.

Unité et Action et sans tendance défend une éducation assurée par des professionnels concepteurs de leur métier, un système éducatif repensé permettant à tous les élèves d'obtenir un haut niveau de qualification et de culture permettant l'insertion sociale, citoyenne et professionnelle, s'oppose à la mise en concurrence des établissements, des élèves et des personnels et au démantèlement de L'Éducation Nationale et des Services Publics en général.

Malgré la disparition de presque toutes les instances paritaires (CAPA, FPMA...), attaque scélérate portée contre le paritarisme et, par-là, contre l'ensemble des collègues, le SNES-FSU Réunion continue à conjuguer la défense individuelle avec la défense collective en intervenant à tous les niveaux (établissements, rectorat, audience...)

Il est vivement souhaitable que de nouveaux collègues nous rejoignent, qu'ils se reconnaissent ou non dans un courant de pensée. C'est à tous les adhérents qui souhaitent un SNES-FSU Réunion encore plus fort, que s'adresse cet appel à candidature sur la liste d'union proposée par le courant de pensée **Unité et Action et sans tendance**.

Nous appelons donc tous ceux qui estiment utile de consacrer un peu de leur temps à la vie syndicale à faire acte de candidature sur la liste d'«**Unité et Action et sans tendance**», en contactant

Victor RODRIGUES 30 G, Chemin Anaclet Bénard – 97432 RAVINE DES CABRIS

GSM : 0692 87 00 48 / Mèl : uniteetactionreunion2021@laposte.net

Règlement électoral

Art 1 - Le scrutin pour le renouvellement de la Commission Administrative nationale et académique aura lieu dans les S1 du **lundi 17 mai au mardi 8 juin**.

Art 2 – En l'absence de dispositions spécifiques, c'est le règlement électoral national qui s'applique, en tant que de besoin, au scrutin académique.

Art 3 – Les appels à candidatures (une page de format A4 maximum) devront parvenir le **lundi 22 mars à 14 heures** au plus tard au siège du SNES académique (sous forme fichier et/ou papier) et seront publiés dans le **SNES info n° d' avril 2021**.

Art 4 – Comme les listes nationales, les listes académiques seront publiées sous l'intitulé qu'elles ont choisi, sous des caractères et une présentation identiques pour toutes les listes, mentionnant le nom, le prénom, la catégorie et l'établissement d'affectation de chaque candidat.

Chaque liste comportera au moins neuf noms (art. 5 du règlement intérieur académique) et au plus 35 noms (art 4 du RIA)

Les listes devront être adressées ou remises à la commission électorale académique pour le **lundi 19 avril à 17 heures** au plus tard. Elles seront accompagnées des déclarations individuelles de candidatures signées par les candidats, et d'un texte d'orientation d'une longueur maximale d'une page de format A4 recto. Ce texte sera publié sous la disposition typographique choisie par les responsables de chaque liste.

Art 5 – La commission électorale se réunira le **lundi 19 avril à 17 heures**, au siège académique pour procéder à l'ouverture des plis et à la vérification de l'éligibilité des candidats. En cas d'irrégularité, les responsables des listes seront informés sans délai et pourront procéder aux régularisations nécessaires jusqu'au **mercredi 21 avril à 17 heures**. Passé ce délai, les listes seront publiées en l'état, sous réserve de comporter un minimum de neuf candidatures régulières.

Art 6 – Sont électeurs tous les adhérents à jour de leur cotisation **2020-2021 au lundi 7 mai**. Sont éligibles tous les adhérents à jour de leur cotisation **2020-2021 au lundi 16 avril à 17 heures** qui étaient adhérents en **2019-2020**.

Cette mesure n'est pas applicable aux stagiaires INSPE et aux personnels non-titulaires pour lesquels l'adhésion préalable à la date limite est suffisante (art 6 du RIA).

Les versements correspondants doivent avoir été constatés par la trésorerie académique.

Art 7 – Le SNES info contenant l'ensemble des informations et des documents nécessaires aux votes sera adressé le **lundi 17 mai** au plus tard à chaque adhérent.

Art 8 – Chaque S1 recevra en outre directement du S3 : la liste des adhérents à jour (AJ).

Un formulaire de procès-verbal de dépouillement.

Sera joint à cet envoi un double du matériel de vote (bulletins et enveloppes) à concurrence du nombre d'électeurs recensés dans le S1.

Art 9 – Le vote est individuel et secret, sous double enveloppe.

Chaque votant porte ses votes sur le même bulletin : il entoure la liste nationale et la liste académique de son choix

il entoure le nom du secrétaire de catégorie de son choix pour le vote national.

Il introduit ce bulletin dans la petite enveloppe qu'il cache, puis introduit le tout dans l'enveloppe T, qu'il cache, et sur laquelle il porte sa signature après avoir complété la notice d'identification.

Il est à rappeler que toute prise en compte par un S1 du vote d'un collègue non à jour de sa cotisation à la date prévue à l'article 6 entraînera l'annulation de la totalité du vote de ce S1 (règlement électoral national).

Art 10 – Le vote sera dos le **mardi 8 juin** et dépouillé dans les S1 jusqu'au **mercredi 9 juin** date limite au plus tard. Il pourra l'être avant si tous les syndiqués du S1 ont voté. Un exemplaire du procès-verbal signé par les membres de la commission de dépouillement, ainsi qu'un exemplaire de la liste d'émargement (éventuellement accompagné des enveloppes T signées, pour les votants qui n'auraient pas signé la liste d'émargement) sont adressés à la section académique dès la fin du dépouillement.

Art 11 – Vote par correspondance

Ce vote est de droit pour tous et obligatoire pour les collègues isolés, absents (congés, stages etc.), retraités, ou qui sont dans l'impossibilité de voter directement, et pour les S1 de moins de trois adhérents (art 7 du RIA), ainsi que pour les électeurs membres d'une catégorie à faible effectif dans le S1.

Ces votes se feront sous double enveloppe et seront adressés directement à la section académique, en utilisant le bulletin de vote et les enveloppes pré libellées contenues dans le *SNES info* électoral.

Une urne sera mise en place au S3 dans laquelle seront conservés les votes adressés par la poste et les votes déposés, avec pour ces derniers, une liste d'émargement qui précisera la date du dépôt, le nom du votant et la signature du déposant, ainsi que le nom de l'établissement pour les votes de S1.

Art 12 – Les procès-verbaux de dépouillement devront parvenir au S3 le **lundi 14 juin** au plus tard.

La commission électorale se réunira, au siège de la section académique, le **lundi 14 juin, à 10 heures**, pour procéder au dépouillement des votes par correspondance et à la totalisation académique des résultats. Elle proclamera les résultats du vote académique et les adressera aux S1.

Les résultats détaillés du scrutin, section par section, sont communiqués à l'ensemble des syndiqués. Les votes dépouillés directement au S3 sont présentés globalement comme un vote de section (art 7 du RIA)

Tout adhérent du SNES peut assister à ces opérations.

Art 13 – la Commission Administrative nouvellement élue se réunira en juin pour procéder à l'élection du Bureau académique (art 12 du RIA).

Art 14 - Les contentieux éventuels seront portés en premier ressort devant la CA académique et, en cas d'appel, devant la commission nationale des conflits.

Texte Action



Le manque de moyens et l'accumulation de réformes régressives ne permettent plus à l'école de combattre les inégalités qui se sont aggravées avec la crise sanitaire et les effets du confinement. A La Réunion, ces mesures creusent des inégalités déjà criantes.

Les personnels de l'Education Nationale sont épuisés tant par les conditions sanitaires que par tous les efforts faits pour pallier les lacunes dues aux carences de l'année dernière. La seule façon de remédier à ces carences source d'inégalités est de donner d'importants moyens supplémentaires, à la hauteur des enjeux, et de créer des postes.

La charge de travail augmente, et le contexte sanitaire ne fait que dégrader les conditions de travail. Or, le ministre refuse de mettre en place des conditions satisfaisantes de travail qui garantissent la sécurité sanitaire de l'ensemble de la communauté éducative et l'égalité de traitement de tous les élèves. Tout est « géré » dans l'urgence et les décisions prises ne sont souvent pas contraignantes (protocole « renforcé si possible », non brassage des élèves...). La gestion de la crise sanitaire paraît incohérente et inadaptée à la situation de notre académie : les conditions de fermeture des classes en raison de cas de COVID ont évolué à rebours de la situation sanitaire, par exemple.

Alors que la crise sanitaire justifie encore davantage la nécessité d'un plan d'urgence pour l'éducation, le ministère continue à supprimer des postes : 70 postes en moins pour 200 élèves de plus.

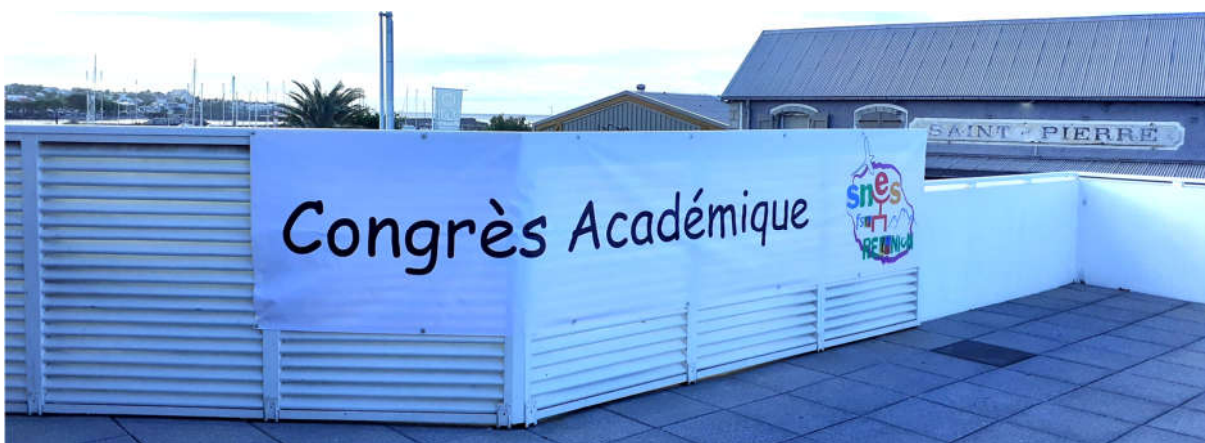
La mascarade du Grenelle de l'Education a eu pour objectif de modifier profondément le métier : imposition de pratiques professionnelles, rémunération au mérite, augmentation du temps et de la charge de travail, contractualisation des affectations, l'acquisition de compétences hors-sol remplacerait la transmission des savoirs et l'acquisition d'une culture commune. La revalorisation « historique » laisse de côté les 2/3 des enseignants et néglige les autres personnels

La "réforme" de la formation des enseignants et CPE permettra, sous couvert de "professionnalisation", de confier la responsabilité de classes à des étudiants avant concours. L'entrée dans le métier se verra précarisée et, à n'en pas douter, les nouveaux stagiaires ainsi recrutés verront se réduire comme peau de chagrin leur formation initiale. La mise en place d'un « entretien d'embauche » souligne une fois de plus la vision managériale du ministère et son mépris pour les contenus disciplinaires.

La cité éducative installée dans la commune du Port, est une attaque sans précédent contre l'Education Prioritaire. C'est aussi une porte d'entrée pour le désengagement de l'Etat dans les REP. De même, l'expérimentation concernant l'éducation prioritaire qui sera menée dans trois académies à la rentrée prochaine (Aix-Marseille, Lille et Nantes) ne laisse entrevoir aucune amélioration des conditions de travail (heures supplémentaires) mais montre bien la volonté d'un changement radical de modèle. Les critères sociaux et nationaux seront abandonnés au profit d'une contractualisation locale (CLA)

Le projet de loi 4D se décline dans l'éducation et prend la forme d'une décentralisation des missions et d'une partie des personnels de l'EN (infirmières, médecins). Il laisse craindre une extension de cette décentralisation à d'autres corps (enseignants, ...).

Cette situation est source de tensions dans les établissements, aussi bien au sein des équipes pédagogiques (mise en concurrence des disciplines) qu'entre enseignants et directions dont le néo management continue à augmenter les risques psychosociaux.



Texte Action (suite)



Action

Contraint par les effets économiques de la pandémie et du confinement, le gouvernement a dû mettre en place un certain nombre de mesures pour éviter l'explosion du chômage (chômage partiel, aides aux entreprises...). Mais, il a refusé une augmentation du SMIC, l'activation du RSA aux moins de 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation, des mesures pour l'ensemble des jeunes, étudiants ou non, particulièrement victimes de la situation, la création de lits d'hôpitaux. L'argent « magique » n'est pas disponible pour tout le monde...

Enfermé dans ses dogmes économiques et fiscaux, le gouvernement entend reprendre prochainement les réformes contestées des retraites et de l'assurance-chômage et insiste sur le caractère insoutenable de la dette publique et la nécessité, rapidement, de tailler dans la dépense publique, au détriment des services publics.

Dans le contexte actuel, renforcer la syndicalisation est plus que jamais une priorité. Le SNES-FSU Réunion accentuera ses campagnes de syndicalisation : travail dans les établissements (heures d'information, interventions pour éviter les RPS...), mobilisations en cours, aides et conseils liés aux droits dans le contexte de pandémie.

- Le SNES-FSU Réunion exige un plan de recrutements massifs pour répondre aux difficultés actuelles en préparant des conditions satisfaisantes d'études pour la jeunesse dans les années à venir.

- Le SNES-FSU Réunion demande l'abrogation de la réforme de la formation des enseignants et CPE pour redonner au champ disciplinaire toute son importance.

- Il appelle les sections d'établissements à agir face à des DGH étriquées, en lien avec les parents d'élèves, et popularisera ces actions.

- Il mènera une action spécifique sur certains enseignements fragilisés dans notre paysage éducatif : langues vivantes et LVR, lettres classiques, arts, options technologiques...

- Le SNES-FSU Réunion continuera à défendre un projet ambitieux pour l'Education Priori-

taire avec des moyens confortés en demandant le classement de l'ensemble des établissements de notre académie et l'extension des primes à l'ensemble des agents travaillant dans ces établissements.

- Le SNES-FSU Réunion soutient la mobilisation des infirmières scolaires en accompagnant, par exemple, leurs actions contre leur décentralisation dans le cadre de la loi 4D.

- Le SNES-FSU Réunion continuera sa campagne d'information autour des questions de conditions de travail/métiers/salaires.

- Pour les collèges et les lycées, il continuera à demander l'abandon des réformes en mettant en débat dans ses instances des modalités d'actions efficaces, la suppression du grand oral et le retour à un baccalauréat national digne de ce nom.

- Le SNES-FSU Réunion, avec la FSU, construira un plan d'action large pour les prochains mois en mettant notamment en avant la nécessité de renforcer les services publics dont la crise sanitaire a démontré l'absolue nécessité.

- Le SNES-FSU Réunion continuera à soutenir et relayer les mobilisations des AED et des AESH.

Pour les AED, il réclame la recréation d'un statut semblable à celui des MI-SE qui assurait particulièrement aux étudiants un emploi compatible avec la poursuite d'étude et géré par les rectorats et non par l'établissement.

Pour les AESH, il réclame une revalorisation immédiate et l'ouverture de discussions pour des évolutions statutaires.

Face aux « réformes » (retraites, assurance chômage...) et aux lois dangereuses (sécurité globale, loi confortant les principes républicains...) que veut nous imposer ce gouvernement, le SNES-FSU Réunion tiendra toute sa place au sein des intersyndicales, en étant moteur et soutien des actions de notre fédération, qui se sont formées pour défendre la démocratie et notre modèle social hérité du CNR. Nous mettrons tout en œuvre pour que ces valeurs soient présentes dans le débat public et prises en compte dans les programmes des futurs candidats, et par les élus actuels en vue d'une rupture avec les logiques politiques, économiques et sociales actuelles, pour cela le SNES interviendra directement.

De même nous nous attacherons, au sein de la FSU, à être vigilants sur les questions environnementales particulièrement fortes dans notre île.

Le SNES-FSU Réunion, afin que toutes ces actions aient le plus de succès possible, prendra des initiatives (tracts, discussions...) en direction des fédérations de parents qui partagent nos valeurs et continuera à rechercher l'unité syndicale la plus large.

Texte Action: Pour :29 Contre :0 Abs :1 RV :0